

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DILT 9 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame La Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association 13 Avenir (13e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique Levieux au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi).

Article 2 : Une subvention de 36.000 euros est attribuée à l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi), domiciliée 39 rue du Chevaleret, 75013 Paris (n° Simpa 18860, dossier 2019_00430).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 930, rubrique 020, nature 65, ligne 65742 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO